

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 JUILLET 2022**

**L'an deux mil vingt-deux, le 6 Juillet**, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 Juin 2022,**

**Présents :** M. DEZIER – Mme BODINAUD – M. MAGNANON – Mme VINET – M. ALIX – M. PIERRE – Mme BRUNET – M. GEOFFROY – Mme MORELET – Mme LAVERGNE – M. SORIA – M. TEXIER – Mme JOUBERT – Mme MARCHESSON – M. BREJOU – Mme MEYER – M. ROBIN – Mme MERIC – Mme DUMAS – Mme SARLANDE (à partir de la délibération 2022/5/4) M. KITSOUKOU.

**Excusés :** M. GOMEZ – Mme RIOU – Mme LAFFAS – M. SALESSE – Mme GROSMAN-RIGAUD – M. GIRARDEAU – Mme FAUCON – M. MONTAZEL – Mme SARLANDE (jusqu'à la délibération 2022/5/3).

**Pouvoirs :** M. GOMEZ à M. DEZIER – Mme LAFFAS à M. MAGNANON – M. SALESSE à Mme LAVERGNE – M. GIRARDEAU à Mme BODINAUD – Mme FAUCON à Mme VINET – Mme SARLANDE à Mme MEYER (jusqu'à la délibération 2022/5/3).

**Madame Bodinaud a été élue secrétaire.**

**Compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2022**

Madame MERIC demande que soit précisé que sa proposition de mise au débat concernant la promotion du civisme et de l'exercice du droit de vote est bien une proposition et non une question, d'indiquer les questions posées concernant l'affichage d'opinion avant les réponses données par monsieur ALIX. Ces demandes sont acceptées et le compte rendu modifié en conséquence.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

**2022/5/1 : Vote des subventions 2022 aux associations**

Monsieur le Maire, rapporteur, indique que la commission vie associative et sportive du 14 Juin 2022 et la commission des finances, sollicitée le 17 juin 2022 ont émis un avis favorable aux propositions de subventions formulées.

Les montants se répartissent ainsi :

Commune et hors commune : 7 800 €

Associations sportives (hors CSCS) : 50 915 €

CSCS : 310 295 €

Total enveloppe subventions 2022 : 369 010 €

Concernant le CSCS, la commission des finances souhaite regarder plus attentivement les sommes demandées pour **l'accueil collectif des mineurs** (146 200 €) et **l'atelier de loisirs** (8 000 € demandés). L'enveloppe globale est actée mais le montant versé au CSCS pourra être inférieur ou supérieur en fonction du réexamen de ces deux actions avec le CSCS.

Ainsi, un versement intermédiaire pourra être versé en Juillet.

$310\,295 - 146\,200 - 8\,000 = 156\,095 - 124\,955$  (avance déjà versée en avril 2022) = 31 140 € - 3 150 (exceptionnelles sur justificatifs) = 27 990 €

Le montant intermédiaire de Juillet pourrait donc être de **27 990 €**.

Le solde sera versé sur convention après arbitrage de l'accueil collectif des mineurs et de l'atelier de loisirs par la commune et le CSCS (Comité de gestion).

*Madame MERIC demande si la commune propose un formulaire de demande de subvention répondant aux exigences réglementaires. Monsieur Magnanon répond par l'affirmative.*

*Madame MERIC demande si les contributions facultatives et en nature sont bien valorisées. Monsieur le maire répond qu'un travail à ce sujet est engagé mais n'a pas encore abouti.*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DONNE** un avis favorable pour les subventions telles que prévues dans le tableau joint.
- **ACTE** le fait qu'une partie de la subvention CSCS Amicale Laïque fera l'objet d'un arbitrage ultérieur et d'une convention spécifique.

#### **2022/5/2 : Avenant à la convention d'objectifs Tennis de Table de Gond-Pontouvre 1950 (TTGP 1950)**

Monsieur le Maire, rapporteur, indique que le conseil municipal, lors de sa séance du 4 mai 2022, a décidé, de prolonger de 3 ans, de 2022 à 2024, la convention d'objectifs avec TENNIS DE TABLE GOND-PONTOUVRE 1950 (TTGP 1950).

Cette convention précise que les montants de l'aide et des subventions sont revus annuellement par le conseil municipal, par le moyen d'un avenant.

Il est proposé d'approuver les termes de cet avenant pour cette année, et de fixer en faveur de l'association TTGP 1950 les subventions suivantes :

- Une subvention spécifique pour les actions en direction des scolaires de la commune, attribuée sur la base de l'évaluation de ces mêmes actions pour l'année scolaire en cours, pour un montant de 2670 €.
- Une subvention spécifique destinée à participer la pérennisation de l'emploi salarié, dont le montant est de 13 000 € (convention d'objectifs).

La commission vie associative, sportive et jeunesse, petite enfance du 14 juin et finances du 17 juin 2022 ont approuvé les montants faisant l'objet de cet avenant.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** les termes de cet avenant à la convention d'objectifs.

- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.*

### **2022/5/3 : Avenant à la convention d'objectifs Gond-Pontouvre Handball (GPHB)**

Monsieur le Maire, rapporteur, indique que le conseil municipal, lors de sa séance du 4 mai 2022, a décidé, de prolonger de 3 ans, de 2022 à 2024, la convention d'objectifs avec GPHB (Handball).

Cette convention précise que les montants de l'aide et des subventions sont revus annuellement par le conseil municipal, par le moyen d'un avenant.

Il est proposé d'approuver les termes de cet avenant pour cette année, et de fixer en faveur de l'association GPHB (Handball) les subventions suivantes :

- Une subvention de base, directement liée au fonctionnement de l'Association pour la saison écoulée, et attribuée sur la base d'un questionnaire complété par l'association remis fin mai, dont le montant est de 12 300 €.
- Une subvention spécifique pour les actions en direction des scolaires de la commune, attribuée sur la base de l'évaluation de ces mêmes actions pour l'année scolaire en cours, pour un montant de 2460 €.
- Une subvention spécifique pour les actions en direction de l'école d'arbitrage, dont le montant est de 500 €.
- Une subvention spécifique pour la montée de l'équipe 1 masculine en excellence région dont le montant est de 500 €.
- Une subvention spécifique destinée à participer la pérennisation de l'emploi salarié, dont le montant est de 13 000 €.

La commission vie associative, sportive et jeunesse, petite enfance du 14 juin et finances du 17 juin 2022 ont approuvé les montants faisant l'objet de cet avenant.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- *APPROUVE les termes de cet avenant à la convention d'objectifs.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.*

*Monsieur le Maire rappelle les engagements de la collectivité concernant le bon usage des fonds publics en particulier les subventions aux associations. Dès lors qu'une association dispose de fonds propres élevés, le besoin objectif du soutien financier municipal est moindre et certaines associations ont pu avoir une réponse négative à leur demande. Toutefois, Monsieur le maire rappelle que ces décisions ne remettent pas en cause l'intérêt que peut porter la commune aux activités de ces associations. Ils appellent les élus à bien distinguer l'approche financière et l'approche symbolique lors de leurs rencontres avec les représentants des associations concernées.*

### **2022/5/4 : Délégations**

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle que le Maire doit rendre compte à l'assemblée des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation votée par le Conseil Municipal dans sa séance du 29 mars 2014, conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du C.G.C.T.

**LETTRES DE COMMANDE  
DU 31 MAI AU 27 JUIN 2022**

83	31/05/2022	FELIX	REPARATION MURET EN PIERRE CHALONNE	61521	1 003,56
84	31/05/2022	INFOLIGHT	CARTOUCHES IMPRIMANTES	60632	728,76
85	02/06/2022	VOYAGES CM TOUR	BILLETS DE TRAIN POUR LE 21/06/2022	6232	866,00
86	02/06/2022	CHRONOFEU	MAINTENANCE EXTINCTEURS	6156	3 201,92
87	09/06/2022	ACAMAC	PRESTATION FETE DE LA MUSIQUE 2022	6232	3 300,00
88	13/06/2022	WALKIN WITH DJANGO	PRESTATION MUSICALE DU 23/06/22 MARCHÉ DE PRODUCTEURS DE PAY	6232	600,00
89	15/06/2022	SONO LUMIERE 16	PRESTATION POUR LE MARCHÉ DE PRODUCTEURS	6232	475,00
90	17/06/2022	LA GRANDE METAIRE	BUFFET DINATOIRE 40 PERSONNES	6232	480,00
91	20/06/2022	MACHERET	MEDAILLES DE LA VILLE	6232	567,42
92	20/06/2022	PARTEDIS	DOUCHETTES MITIGEURS OFFICES	60632	686,51
93	22/06/2022	INFOCOM	FOURNITURES DE BUREAU	6064	318,31
94	24/06/2022	INFOCOM	PAPIERS POUR LES ECOLES	6067	2 091,12
95	27/06/2022	NETTOYAGES ANGOULEME SERVICES	NETOYAGE DE LA VITRERIE DES BATIMENTS COMMUNAUX	615221	7 896,00
96	27/06/2022	DSL	SONO POUR LE 13 JUILLET	6232	569,47

**REGISTRE ORDRE DE SERVICES  
DU 31/5/2022 AU 22/06/2022**

33	31/05/22	SPL GAMA	Marché subséquent voiries Rochine	2315	111 333,60
34	02/06/22	PINTO PIRES	Piquetage et jointement mur de Moellons	2315	10 045,20
35	08/06/2022	SCOTPA	Voirie nouvelle Rochine (marché pluri annuel)	2315	92 232,34
36	10/06/2022	EUROTEK	Achat TRACTEUR	2182	32 340,00
37	10/06/22	ATD 16	Ordinateur portable RH + pôle jeunesse	2183	2 734,92
38	16/06/22	ATD 16	Vidéo projecteur P&M Curie	2183	2 073,60
39	22/06/22	SYSTEM B	But multi sport / aire de jeux du Treuil	2184	1 513,80
40	22/06/22	TEREVA	3 PACKS URINOIRS COQUILLE / CSCS	2313	535,50
41	22/06/22	POLYSSAC PL	2 aspirateurs GS de Roffit	2188	187,75

Par décision du :

9 juin 2022 : Avenant 4 pour les travaux d'entretien de la voirie communale et travaux neufs de voirie sans incidence financière. Il s'agit uniquement d'augmenter le maximum possible en 2022 de dépenses en compensant sur les années 2023 et/ou 2024 afin de ne pas modifier l'équilibre général du marché.

14 juin 2022 : Pass Accession 2022-2 de 4 000 € à la SCI LJBD.

17 juin 2022 : Marché des vêtements de travail, chaussures, accessoires de 2022 à 2025 lot 1 attribué à la société Prolians.

## QUESTIONS DIVERSES

### Questions de Madame MEYER

- Dates des revues municipales : on a et vous avez demandé au dernier CM à Mathieu Alix de rédiger et nous envoyer un mail de confirmation, quand pourrions-nous espérer le recevoir ?  
*Monsieur le maire répond que le compte rendu du dernier Conseil indique avec précision les périodes de parution.*

- Invitation marché des Portugais : reçu le jeudi à 16h28 pour une manifestation le Vendredi à 18h pourquoi ?  
*Madame VINET précise qu'il s'agit du Week-End Portugais organisé par l'association As Estrelas. L'organisateur a transmis les invitations le jeudi matin. Elle rappelle également que la commune ne peut pas se substituer aux organisateurs pour les invitations.*

- Marché des producteurs : il paraît qu'on aurait dû recevoir une invitation en ce qui concerne le buffet de réception organisé par la mairie, on vous confirme que Non!  
*Madame MARCHESSON indique que personne n'a reçu d'invitation. Ce Buffet a été organisé pour les membres de la Chambre d'Agriculture et les artistes qui travaillaient ce jour-là mais également pour le lancement de Paris 2024. Monsieur MAGNANON rappelle également que ce buffet a profité à tous les élus présents y compris les élus d'opposition présents et leur famille. Monsieur le Maire conclut en précisant qu'aucuns élus d'opposition n'a été mis à l'écart*

- Gouttières hors-sol : dans certaines rues et entre autres, aussi la route des Fours à Chaux qui vient d'être restaurée, on constate des gouttières d'habitations hors-sol qui éclaboussent les passants par temps de pluie : sont-elles aux normes ? Y'a t-il vérification ?  
*Monsieur MAGNANON indique que 8 gouttières sont hors-sol route des Fours à Chaux. Ces gouttières sont aux normes. Elles ne sont pas enterrées pour des questions techniques de pentes d'évacuation de l'eau disponible au droit de la gouttière.*

- A quel rythme sont contrôlées et nettoyées les évacuations d'eau par la commune pour éviter les inondations ?  
*Monsieur PIERRE indique que la commune est compétente pour les avaloirs et les aqua-drains. Elle réalise les entretiens en automne et en hiver. GrandAngoulême est compétente pour le réseau collecteur et réalise des entretiens au fur et à mesure des besoins et à la demande. Il précise également que le réseau n'est pas adapté aux évènements exceptionnels de très fortes pluies.*

- Qu'en est-il de la consultation faite auprès des habitants du Treuil pour l'inauguration du terrain de jeu ?  
*Monsieur PIERRE indique que les travaux sont terminés grâce au travail des services et malgré des difficultés d'approvisionnement des matériaux.  
Monsieur ALIX indique que la consultation n'a pas démarré à cette date. Elle démarrera en septembre. Elle va concerner les habitants du quartier du Treuil par voie digitale et papier. Elle proposera un choix de 4 propositions Jean Claude MAZEAU, Isabelle AUBRAY, les Vignes sur Chalonne, Tolvéria.*

- A ce jour, nous sommes toujours à un policier municipal sur une commune de 6000 habitants. Suite à l'incident devant le collège du Treuil, vous aviez évoqué lors de la réunion publique, la possibilité de réfléchir à un policier supplémentaire. Avez-vous avancé dans cette démarche ?  
*Monsieur le Maire répond que ce sujet est à l'étude. Toutefois, le contexte budgétaire et d'évolution de la masse salariale rend la question très complexe. Il rappelle également que Gond-Pontouvre est la commune qui a le moins d'incivilité de l'agglomération. Par ailleurs, la mutualisation des Polices Municipales est rendue difficile par les écarts d'équipement en armement des policiers d'une commune à l'autre.*

- Marché communal : restent 2 commerçants. Que s'est-il passé ?

*Monsieur le Maire rappelle les échanges que les élus ont pu avoir avec les commerçants et le constat de l'absence de clientèle sur les marchés de taille modeste.*

Qu'a donné votre sondage auprès des habitants lors de la distribution des derniers tracts ?

*Monsieur ALIX rappelle que les résultats de ce sondage ont été partagé au Conseil de février et redonne les résultats.*

Le nombre d'assistantes maternelles diminue régulièrement depuis la crise de la covid-19. N'y aurait-il pas possibilité de faire figurer leurs coordonnées sur le site de la commune pour aider les jeunes parents dans leur recherche ?

*Madame BRUNET indique que les coordonnées des assistantes maternelles sont disponibles sur les sites internet de la CAF et du Département. Monsieur ALIX indique que le site de la commune relaiera les liens vers ces sites pour les parents en recherche de solution.*

Questions de Madame MERIC

- 1- Dimanche 26 juin, dans le JDD, les dirigeants des trois énergéticiens français appellent ensemble les Français à réduire leur consommation de carburant, pétrole, électricité et gaz face au risque de pénurie et de flambée des prix. C'est une prise de parole extrêmement rare. « l'effort doit être immédiat, collectif et massif. Chaque geste compte »

**Comment notre collectivité va-t-elle répondre à cet appel exceptionnel ?**

*Monsieur MAGNANON juge exceptionnel que des vendeurs d'énergie demandent à leur client de moins consommer. Il rappelle également que la commune est engagée dans de nombreuses actions d'économie d'énergie, notamment la limitation de l'éclairage nocturne, le pilotage fin du chauffage des bâtiments. La commune est en cours de réalisation de son SDIE qui engagera les projets d'amélioration de la gestion du patrimoine municipal.*

*Monsieur le Maire invite les élus à considérer les actions très concrètes plutôt que les affichages et les effets de communication.*

- 2- Les 12 m<sup>2</sup> d'affichage libres sont réglementaires et doivent avoir fait l'objet d'un décret municipal. Lors du conseil du 08 juin, vous avez demandé un chiffrage précis des espaces d'affichages communaux.

**Où en est-on de ce chiffrage ?**

*Monsieur le Maire souhaite que ce soit la dernière fois que ce sujet vienne en Conseil Municipal.*

*Monsieur ALIX partage la situation de la commune et constate qu'il manque 4m<sup>2</sup> d'affichage libre. La demande a été faite aux services d'élaborer des propositions pour pallier cette situation.*

- 3- Lors de la commission mixte travaux-TE du 25 février, j'ai demandé que me soit transmise la liste des travaux de voiries prévus.

Lors de la réunion de présentation du SDIE le 14 avril, j'ai demandé que me soit transmise le résultat de cette étude, qui va donner lieu à des travaux.

Dans ces deux cas, l'adjoint en charge m'a dit oui mais je n'ai rien reçu, malgré une relance par mail.

**Pourquoi ?**

*Monsieur PIERRE indique que la liste des travaux de voirie sera transmise. Il précise que la totalité des travaux prévue est réalisée.*

*Monsieur MAGNANON transmettra le diagnostic présenté lors de cette réunion ; Toutefois, il insiste sur le fait que le diagnostic ne fait pas le schéma et que ce dernier est en cours d'élaboration.*

- 4- **Qu'est-ce que « Terres de jeux 2024 » ?  
En quoi notre commune est-elle impliquée ?**

*Monsieur le Maire indique l'appel à participer aux petites collectivités de Monsieur ESTANGUET qui rappelle que c'est dans ces dernières que les premiers contacts avec le sport se fait pour la plu part des sportifs. Il relate les idées d'action qui seront mise en œuvre sous la coordination de GrandAngouleme. L'objectif est d'associer le plus grand nombre d'habitants à l'horizon 2024 pour donner à cet évènement un caractère populaire.*

Madame MERIC souhaite apporter une information au conseil. Elle communique l'arrêté préfectoral de lutte contre l'ambrosie et la possibilité de nommer un référent sur le sujet. Elle se tient à la disposition de la collectivité pour assumer ce rôle suite à la formation qu'elle a suivi. Monsieur le Maire lui répond qu'un agent sera nommé très prochainement et que la collectivité a fait le choix de nommer un technicien plutôt qu'un élu pour assurer cette mission.

Monsieur le Maire informe les élus de l'organisation d'une course de caisse à savon ce week-end.

Madame VINET présente les actions prévues dans le cadre du jumelage notamment l'accueil de jeunes de BOTICAS dans le cadre du programme ERASMUS +, le programme de la fête nationale, le programme de l'Île en fête le 28 juillet, la soirée ciné plein air et Soirs Bleus.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance.**

**GOND-PONTOUVRE le 8 juillet 2022**

**Le Maire,**



**G. DEZIER**